

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 JUILLET 2019

Date de la convocation : 4 juillet 2019

FONDS DE CONCOURS DE LA CCPC – INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019

Madame le Maire expose que le Conseil communautaire, par délibération en date du 11 juin 2018 a attribué aux communes un fond de concours à hauteur de 6 € par habitant, afin de financer des dépenses d'investissement en 2019.

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 2 520 €

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2019 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50% du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT – subventions perçues).

Madame le Maire propose de solliciter le fonds de concours pour l'opération suivante :

INTITULE DE L'OPERATION : **Aménagement de la place du centre-bourg -Mobilier urbain**
 PLAN DE FINANCEMENT :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Mobilier urbain	5040.00 €	Fond de concours CCPC	2 520.00 €
		Autofinancement	2 520.00 €
Total Investissement	5 040.00 €	Total financement	5 040.00 €

TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES 2019/2020

Le conseil municipal, après délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2019/2020 :

Cantine : Repas enfant 3.94 €
 Repas adulte 6.70 €

Accueil périscolaire : QF ≤ 814 € 2.14 € de l'heure
 QF > 814 € 2.66 € de l'heure

Conformément à ce qui est indiqué dans le règlement intérieur remis à chaque famille, toute demi-heure commencée est due. Cela s'entend à chaque plage de garderie (matin et/ou soir) et pour chaque enfant.

Le justificatif et/ou le numéro d'allocataire CAF ou MSA sera demandé ; en l'absence de cet élément au moment de la facturation, le tarif maximum sera appliqué.

PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CENTRE BOURG

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier sur l'Aménagement du centre bourg.

Territoire d'Energie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public :

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
8 000.00 €	6 000.00 €	320.00 €	6320.00 €

Territoire d'Energie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT.

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS RELATIF A DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAU PLUVIALE

Le montant total du fonds de concours versé par la commune à la Communauté de Communes du Pays de Craon **portant sur le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du centre bourg** est estimé à **57 500 €**, soit 50 % du coût des travaux évalué à 115 000 € HT.

ECHANGE DE PORTIONS DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA MAYENNE

Afin de régulariser les limites de propriété entre la commune et Mayenne Habitat, il est proposé de procéder à un rebornage à titre d'échange aux conditions suivantes :

La commune de Saint Quentin-les-Anges **cède à titre d'échange**, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de droit, la portion de terrain :

Section	N°	Lieu	Surface
ZN	294	20 rue de Mortiercrolles	13 m2

Au profit de l'Office Public de l'Habitat du Département de la Mayenne.

En contre échange

L'Office Public de l'Habitat du Département de la Mayenne **cède à titre d'échange**, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de droit, les portions de terrains :

Section	N°	Lieu	Surface
ZN	297	20 rue de Mortiercrolles	78 m2
ZN	299	20 rue de Mortiercrolles	17 m2

Au profit de la commune de Saint Quentin-les-Anges.

Les frais d'acte notariés, évalués à 600 €, seront supportés à parts égales par la commune et l'Office Public de l'Habitat du Département de la Mayenne.

QUESTIONS DIVERSES

*** Remplacement d'un agent bénéficiant d'une retraite progressive**

L'agent conservera ses heures du matin à la garderie de 7h30 à 8h30. Une ASEM pourra être embauchée pour la garderie du midi de 12h à 13h15 mais ne pourra pas assurer la tranche de 16h30 à 19h.

***Aménagement du centre-bourg**

Fin de l'appel d'offre le 17/07 à 12h, ouverture des plis à 15h. Commission d'appel d'offres le 31/07 à 11h. La demande de subvention au titre du FRDC pour l'Aménagement du centre-bourg est passée en commission le 8 juillet.

Autres questions :

*Relais Petite Enfance : l'activité aura lieu un lundi sur deux à la salle de loisirs. Le matériel sera stocké dans la réserve.

*Argent de poche : peinture du portail du cimetière et des panneaux des lotissements, marquages sur le plateau scolaire, projet de fabrication de gabions pour le cimetière. 6 jeunes se sont engagés.

***Dératisation : les personnes rencontrant une problématique de rats sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie afin que la communauté de communes puisse remédier au mieux à leur désagrément. La prochaine campagne de dératisation aura lieu en octobre 2019.**

***Pylône électrique :Chérancé est en zone blanche et va installer un pylône sur Saint Quentin-les-Anges (150 m2 au sol, 24 à 26m de haut, coût entre 80 000 et 120 000 €). A travers une étude géobiologique, la commune s'assurera, avec la communauté de communes, que le projet ne perturbe pas l'environnement.**

DATE A RETENIR

* Commission d'appel d'offres : mercredi 31 juillet 2019 à 11h00

* Réunion du Conseil Municipal : mardi 27 août 2019, à 20 h 30